

République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 30 juin 2026 🌀

L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 25/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents excusés : 03

Pouvoirs : 02 (CAVET Elise ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume)

Votants : 14

Secrétaire de séance : VELAT Jocelyne

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry	✓	
VELAT Jocelyne	✓		BONDAZ Viviane	✓		CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		GUILLERON Audrey		✓
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu		✓
JADOT Jean-Noël	✓		CAVET Elise		✓	LAFFONT Florent	✓	

DELIBÉRATION N°81_2026 ADOPTÉE à l'unanimité	APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE APPLICABLE AU 01 SEPTEMBRE 2026
---	--

Rapporteur : M. PAPI Guillaume

Vu la délibération 53_2025 du 24 juin 2025 approuvant le règlement intérieur de la cantine scolaire ;

Vu le renouvellement du marché de service concernant la confection, fourniture et livraison des repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire, lancé le 07 mai 2026.

Vu la délibération 80_2026 du 30 juin 2026 approuvant les tarifs applicables au 01 septembre 2026,

Vu le travail effectué par la commission

Monsieur PAPI expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications et compléments d'informations au règlement de la cantine scolaire en cours.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur de la cantine scolaire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers de la cantine scolaire de l'école primaire d'Onnion à dater du 01 septembre 2026,

Le conseil municipal,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire qui prendra effet à dater du 01 septembre 2026 (annexe 1).

AUTORISE Monsieur le Maire à suivre la bonne application du présent règlement.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,

VELAT Jocelyne



Le Maire,

GERVAIS André

